Avis médical en cas d'impossibilité d'examiner le patient (examen mensuel prévu par l'article L.3213-3 CSP) (SDRE)

Nom et prénom du patient :
Né(e) le :
Domicilié(e):
Admis(e) le
Le(a) patient(e) a été admis(e) en soins psychiatriques sans consentement sur décision du représentant de l'Etat.
Forme actuelle de prise en charge : ☐ hospitalisation complète ☐ programme de soins
Je soussigné, Docteur certifie être dans l'impossibilité de procéder à l'examen médical de M. et j'établis le présent avis sur la base du dossier médical de ce(tte) patient(e).
Motif de l'impossibilité d'examiner le patient :
Avis médical se substituant au certificat :
Le à
Signature